



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

25 MAI 2020

Le 25 mai 2020, le Conseil Municipal de LA MURETTE, dûment convoqué le 19 mai 2020 par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de La Murette, sous la présidence de Monsieur Jérôme MONTI, le plus âgé des membres du Conseil Municipal pour l'élection du Maire, puis sous la présidence du nouveau Maire élu.

Sont présents :

Mesdames ANCEL, BODIN, BORREL, CAILLOU, CASTIGLIONE, CESTONARO, COUDERC, HIRSCHAUER, ORLANDO, SERAYET.

Messieurs BOYET, DACHIS, DURAND, GUYARD, LACROIX, MALBRANQUE, MONTI, MOUCHET, ZGAINSKI.

Présents : 19

Suffrages exprimés : 19

- Discours de Mme Bernadette BOURGEAT, Maire sortant :

« Bonjour et bienvenue à la salle polyvalente de La Murette pour une soirée très particulière avec des conditions très particulières.

Cela fait déjà deux mois que les élections sont passées et que les 19 élus n'ont pu prendre leurs fonctions. Je suis très contente que cela puisse se faire aujourd'hui mais avant de commencer je voudrais que l'on fasse une minute de silence pour tous les disparus du coronavirus et également remercier tous ceux qui ont permis la continuité des services aussi bien hospitaliers qu'administratifs et techniques.

C'est avec beaucoup d'émotion que je vous adresse mes derniers mots. Je souhaite tout d'abord remercier René Blanchet et Louis Perrin qui sont venus me chercher en 1995 pour une belle aventure qui a duré 25 ans. Et remercier ceux qui m'ont construite, mes parents bien sûr, mais aussi trois hommes qui ont compté dans ma vie. Mon mari en premier qui m'a toujours soutenue dans cette aventure, un de mes directeurs au Département qui m'a donné des responsabilités et m'a fait confiance, et Raymond Grillon qui m'a tout appris et également m'a fait confiance pour assurer la continuité de la politique de la commune.

Le grand jour est arrivé. Une équipe municipale s'en va et une nouvelle équipe s'installe pour 6 ans.

Le peuple souverain a élu ses nouveaux représentants, ils sont 19 autour de cette table. Je tiens à remercier tous les candidats des deux listes qui ont été très fairplays. 38 personnes engagées pour La Murette, c'est déjà une belle victoire. La démocratie s'est exprimée, il s'agit désormais de se mettre au travail en n'oubliant jamais l'engagement de l'élu : vous qui êtes élus, qui allez siéger, vous devez oublier tous vos soucis personnels et simplement aider à résoudre ceux des autres. Ici, nous sommes au service du public et jamais pour un intérêt privé.

Maire pendant 6 ans, il ne s'est pas passé une journée sans que l'intérêt du village et

de ses habitants ne me quitte. Il en a été de même pour les adjoints et les conseillers qui, avec l'aide de l'ensemble des salariés de la mairie, ont mené des projets de transformation et d'amélioration au profit de tous et toujours dans l'intérêt général. Je tiens à les remercier tous pour leur investissement. Aujourd'hui est l'heure du passage de relais et je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été fait.

Je vais remettre les clefs de la mairie dans une situation très favorable, des finances saines, des infrastructures en bon état et des services particulièrement bien en place, avec des personnels compétents et professionnels qui vont pouvoir vous aider dans votre installation. Merci à eux. Mais il reste encore beaucoup de choses à faire.

Cependant je ne sais pas quelle va être la suite de cette situation car la crise sanitaire est passée par là et nul ne sait ce que vont devenir nos entreprises, les travailleurs, certains Muretins qui seront peut-être en difficultés, et vous élus vous devrez vous en préoccuper dans votre politique.

Pour terminer mon passage dans ce fauteuil, je tiens à dire que j'ai été heureuse d'avoir apporté 25 années de ma vie au service de mon village. La charge est parfois complexe aussi il faut savoir passer le flambeau. Je savais en 2014 que c'était mon dernier mandat. Je vous souhaite à tous de vous éclater, de prendre plaisir dans cette belle aventure qui va vous faire grandir.

Ma dernière phrase sera pour dire à chacune et à chacun qu'être élu est une mission souvent très difficile mais qui apporte beaucoup de bonheur. Pour la mener à bien, il ne faudra jamais oublier que la première des attitudes est d'être toujours près des gens et surtout de les aimer. »

- Intervention de M. René DURAND, 1^{er} adjoint sortant :

« Les élections municipales ont abouti ce lundi 25 mai 2020 avec les élections du maire et de ses adjoints. Un nouveau chapitre commence pour La Murette.

Mais avant de tourner la dernière page du chapitre précédent, je souhaite remercier mes colistiers de la liste "Confiance, Progrès et Renouveau" qui se sont investis pendant plusieurs mois lors de ces dernières élections municipales et qui m'ont accordé leur confiance.

Pendant plusieurs mandats successifs, soit plus de 25 ans d'investissement, j'ai pris plaisir à travailler avec les différentes équipes en place. J'ai donné beaucoup de mon temps au détriment de mon travail et de ma famille que je remercie également pour sa compréhension.

Elu conseiller municipal lors du dernier scrutin, je vais continuer à m'impliquer de façon plus modérée, mais je vais poursuivre le travail avec mes 3 colistiers élus, Claude Couderc, Fanny Caillou, Joël Lacroix.

Merci aux Muretins qui nous ont témoigné leur confiance et qui se reconnaîtront. Ces quelques lignes sont dédiées à tous et je tiens à vous dire un grand MERCI. »

*** Installation des conseillers municipaux**

Bernadette BOURGEAT, Maire sortant, fait l'appel des conseillers municipaux nouvellement élus :

Valérie ANCEL	Claire BODIN	Catherine BORREL	Stéphane BOYET	Fanny CAILLOU
Élodie CASTIGLIONE	Isabelle CESTONARO	Claude COUDERC	Christophe DACHIS	René DURAND

Rémy GUYARD	Isabelle HIRSCHAUER	Joël LACROIX	Julien MALBRANQUE	Jérôme MONTI
Philippe MOUCHET	Pascale ORLANDO	Carole SERAYET	François-Xavier ZGAINSKI	

Le Maire sortant déclare les conseillers municipaux nouvellement élus « **INSTALLÉS DANS LEURS FONCTIONS** ».

RAPPEL DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le secrétaire de séance : au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L 2121-15 CGCT). Le procès-verbal est dressé par le secrétaire de séance. Il précise le nombre de conseillers présents, de suffrages exprimés et de suffrages obtenus pour chaque vote.

Quorum : Le quorum correspond au nombre de membres du Conseil Municipal en exercice qui doivent être présents à la séance pour que le conseil puisse valablement délibérer (art. L 2121-17). La majorité (plus de la moitié) des conseillers en exercice doit être présente.

Ainsi, pour ce Conseil Municipal de 19 membres, le quorum est de 10. Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance. A titre dérogatoire, pendant l'état d'urgence sanitaire, les Conseils Municipaux peuvent valablement délibérer avec un tiers (et non la moitié) de leurs membres présents.

Délégation de vote (pouvoir) : le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20). Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné. Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote, n'entrent pas dans le calcul du quorum. A titre dérogatoire, pendant l'état d'urgence sanitaire, chaque conseiller peut disposer de deux délégations de vote (au lieu d'une).

*** Désignation du secrétaire de séance par le nouveau Conseil Municipal :**

Julien MALBRANQUE

Vu l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal* », le Maire sortant donne la présidence à M. Jérôme MONTI. Celui-ci constate que la condition de quorum est remplie et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

15-20 : Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour.

L'élection du Maire nécessite la constitution d'un bureau, pour lequel le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mmes Fanny CAILLOU et Elodie CASTIGLIONE.

Une seule candidature est présentée au Conseil municipal :

- Mme Carole SERAYET

Premier tour du scrutin :

Chaque conseiller municipal après appel de son nom a remis son bulletin de vote sous enveloppe dédiée.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
SERAYET Carole	17

Mme Carole SERAYET a obtenu la majorité absolue et a été proclamée Maire et immédiatement installée.

16-20 : Création des postes d'adjoint au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1 et -2, Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant que le Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoint à 30 % maximum de l'effectif total du conseil, soit 5 au plus,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, il est proposé au Conseil Municipal de créer 5 postes d'adjoint.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ***D'APPROUVER la création de 5 postes d'adjoint au maire.***

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

17-20 : Election des adjoints au Maire

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de

suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste est la suivante :

1. François-Xavier ZGAINSKI
2. Claire BODIN
3. Jérôme MONTI
4. Pascale ORLANDO
5. Julien MALBRANQUE

Sous la présidence du nouveau Maire élu, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau.

Premier tour du scrutin :

Chaque conseiller municipal après appel de son nom a remis son bulletin de vote sous enveloppe dédiée.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs : 3

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

NOM et Prénom du candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus
Liste ZGAINSKI François-Xavier	16

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. ZGAINSKI François-Xavier. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

*** Lecture de la Charte de l'élu local par Mme le Maire**

*** Discours d'installation de Mme le Maire**

« J'ai de multiples mercis à formuler.

*Merci tout d'abord aux habitants de La Murette qui nous ont accordé leur confiance
Merci à mes colistiers qui m'ont accordé la leur dans cette belle aventure de la campagne électorale*

Merci à René Durand et ses colistiers qui ont mené une campagne apaisée et dans le respect mutuel ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes.

Merci aux anciennes équipes municipales qui ont œuvré à ce que La Murette soit le village attractif qu'il est aujourd'hui.

Un grand merci à Bernadette Bourgeat pour les 25 ans de mandats au service de La Murette et qui assuré la transition non prévue dans ce cadre de la crise sanitaire du

Covid-19.

Je suis bien consciente de la Page qui se tourne aujourd'hui et j'ai hâte de commencer à travailler sans tarder avec la nouvelle équipe municipale. Bienvenue aux 4 élus de la liste de René Durand, à mes yeux, nous formons une seule et unique équipe à partir d'aujourd'hui.

Je tiens à saluer également l'engagement citoyen de La Murette qui a vu deux listes candidates aux élections municipales avec une pensée pour les candidats des deux listes qui se sont engagés et n'ont pas été élus au final. C'est le jeu démocratique. Enfin, ce conseil municipal d'installation a une singularité au niveau de son organisation, de son lieu et, de ce contexte sanitaire et surtout humain.

J'ai une pensée pour toutes les victimes du Covid-19, toutes ces vies arrachées, ces malades ainsi que pour le personnel soignant. Merci encore, nous nous montrerons dignes de la confiance que vous nous avez accordée. »

Levée de séance à 21h15.